## Pétrole et gaz du Canada-Loi

Oublions les beaux discours et les grandes politiques. Allons-nous disposer d'assez d'énergie pour maintenir les libertés démocratiques? Tout dépend de ceux qui en ont la charge. Il faudra que leur intelligence, leur compétence et leur dévouement soient à la mesure de cette tâche, faute de quoi, ce sera un échec.

J'ai voulu montrer la valeur des gens qui s'en chargent actuellement et j'ai voulu prouver qu'aucun pays ne dispose d'autant de ressources et de main-d'œuvre qualifiée. Aucune nation ne dispose d'une conjoncture économique aussi favorable pour permettre aux efforts et à l'esprit d'invention de la population de se concrétiser.

L'industrie canadienne du pétrole pour laquelle travaillent surtout des Canadiens, que ce soit dans le cadre de petites entreprises ou de multinationales, et nos énormes ressources énergétiques constituent un atout exceptionnel. Leur combinaison donne à notre pays une position unique dont pratiquement aucune autre nation occidentale ne dispose.

Il est impérieux que nos dirigeants utilisent ces grandes ressources et ces personnes d'une valeur inestimable pour sauvegarder les libertés de notre pays. Le danger le plus grave, c'est que nos dirigeants politiques n'ont pas la volonté de prendre les mesures simples, sensées mais parfois impopulaires sans lesquelles on ne saurait atteindre l'autarcie énergétique. Ces mesures, les voici:

- 1. Reconnaître que l'autarcie énergétique pour le Canada seul n'a aucun sens. L'économie canadienne est si intimement liée à celle des États-Unis qu'une dépression dans ce pays se solderait par une catastrophe chez nous. Nous devons partager nos approvisionnements d'énergie pour survivre.
- 2. Comprendre que les États-Unis et le Canada sont tous deux plus menacés que jamais. Entre 1980 et 1990, on verra certainement la Russie essayer d'étouffer les États-Unis en manipulant les événements de manière à nous priver des approvisionnements essentiels provenant du Moyen-Orient. C'est certainement ce qui va se produire si nous ne trouvons pas un moyen de remplacer ce pétrole. Nous sommes, au sens propre, en temps de guerre.
- 3. Examiner chaque nouveau règlement ou nouvelle loi énergétique pour voir s'ils encouragent effectivement la production de pétrole et de gaz. Cette production, on peut la stimuler essentiellement en forant des puits, mais aussi en construisant des usines, des pipe-lines et autres installations. Actuellement, dans bien des cas, nos dispositions réglementaires entravent le développement.
- 4. Aligner les prix du pétrole et du gaz sur le cours mondial pour que l'offre et la demande soient conformes à la réalité. La demande baissera si le pétrole augmente. Les approvisionnements augmenteront à partir du moment où les sources de qualité inférieure deviendront rentables. S'il y a pénurie de pétrole, c'est essentiellement parce que l'énergie ne coûte pas cher.
- 5. Approuver les exportations de gaz excédentaires afin de permettre aux sociétés de trouver les rentrées nécessaires pour assurer des réserves de 25 ans à notre pays.
- 6. Permettre aux sociétés plutôt qu'aux gouvernements de récupérer suffisamment d'argent pour qu'elles puissent trouver de nouveaux champs, car ce ne sont pas les pouvoirs publics qui découvrent les nouvelles sources d'approvisionnement.
- 7. Préserver la compétition sacro-sainte des idées, qui est probablement l'élément le plus important pour trouver du gaz et du pétrole, tout en encourageant la présence de très nombreuses sociétés.

Oublier à tout jamais l'idée d'avoir une seule société nationale contrôlant tout le secteur pétrolier, car ce serait courir à la catastrophe. Je dis cela non pas en tant qu'idéologue de la politique, mais en ma qualité d'initié aux arcanes des découvertes pétrolières.

Ces propositions sont éloquentes, monsieur l'Orateur, et elles correspondent à ce que nous pensons de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes partisans de la libre entreprise, et non de l'étatisme. Nous n'aimons pas l'idéologie du premier ministre actuel (M. Trudeau) ni tous ses écrits s'inspirant de la même veine. Comme je l'ai dit tout à l'heure, Dieu nous préserve de tomber dans l'abîme du socialisme.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir dans le cours de ce débat pour parler en faveur de la motion n° 23 qui vise à modifier l'article 28 de la loi sur le pétrole et le gaz. Comme nous le savons, cet article permet à la Couronne, du chef du Canada, d'exercer un intérêt de 25 p. 100 sur le pétrole des terres du Canada qui n'a pas encore été produit.

Je pense qu'il faut bien comprendre ce que cela veut dire. Avant la création de Petro-Canada, notre compagnie pétrolière étatique, quelque 700 sociétés dont la majorité appartenaient à des Canadiens, acceptaient des concessions des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour les régions situées au large de la côte ouest, de la côte est et dans le Nord, mais la plupart du temps dans les plaines de l'Ouest. Ces sociétés prenaient des concessions et payaient un droit au gouvernement provincial ou fédéral qui lui donnait des prérogatives exclusives sur ces terres. Après cela, les sociétés se rendaient sur les lieux, faisaient des études sismiques et foraient pour voir s'il y avait du pétrole et du gaz. Bien des fois elles en ont trouvé mais comme elles n'en avaient pas besoin sur le moment, elles rebouchaient le puits sans l'exploiter. Ces sociétés ont donc tout fait le travail et elles ont pris tous les risques sans pour autant commencer à produire. Telle est la situation pour l'instant.

L'article 28 prévoit d'accorder à Petro-Canada, notre société pétrolière d'État, le droit de prendre 25 p. 100 de ce pétrole ou de ce gaz sans avoir même contribué aux travaux de prospection, aux recherches de haute technologie ni même au forage du puits.

## • (1620)

Ce que notre motion au nom du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) veut dire, c'est qu'il ne faudrait pas revenir sur le passé. Si une compagnie découvre des réserves de pétrole, elle doit avoir le droit de l'exploiter et doit aussi, évidemment, payer des redevances au gouvernement fédéral—en fait, aux Canadiens—si le pétrole se trouve dans les terres du Canada. Si le pétrole est dans le bassin de l'Ouest, dans la province de l'Alberta, la compagnie paiera des redevances au gouvernement de la province. La compagnie aurait un revenu brut, des frais et un revenu imposable, et elle paierait l'impôt fédéral et provincial. Par principe et du point de vue pratique, nous nous opposons à l'idée que le gouvernement ou le peuple canadien prenne possession des biens de production.

Un des raisonnements souvent utilisé par le cabinet pour justifier cette prise de participation forcée c'est que le gouvernement avait laissé profiter l'industrie pétrolière des provisions pour amortissement et des déductions pour épuisement—des mesures qui en quelque sorte avaient déjà remboursé les compagnies—et ainsi, 25 p. 100 serait raisonnable. Nous avons tous déjà établi nos déductions personnelles en calculant l'impôt sur le revenu, et nous avons profité de dégrèvements si nous étions propriétaires d'IRLM ou d'immeubles à appartements. D'autres compagnies en ont profité. Les agriculteurs ont le droit d'appliquer les provisions d'amortissement à leurs machines.

## M. Waddell: Quatre-vingt-treize cents pour chaque dollar?

M. Thacker: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) semble penser que c'est une question d'argent. Moi, ce qui m'intéresse, c'est le principe. Si un gouvernement peut exiger une participation parce qu'il a autorisé quelqu'un à profiter d'une déduction, il voudra sûrement acquérir une participation majoritaire dans toutes les fermes, parce que les agriculteurs n'ont pas payé d'impôt sur le revenu pendant des années à cause des provisions d'amortissement appliquées à leur machinerie. Voilà le principe que nous devons examiner. Par principe, je n'admets pas qu'un gouvernement, parce qu'il a autorisé une déduction, puisse ensuite se servir de la déduction pour justifier une participation majoritaire. Si le gouvernement veut acquérir une participation majoritaire, pourquoi